

SÉANCE DU 5 décembre 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 5 décembre 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD.PARETI. PORCHERET Mrs de la GRANGE. GROISON. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. TARDY. SIRI.

Absents excusés : Mmes DESCIEUX MIRESSI.

Madame Pascale PARETI a été élue secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour,

EXPOSÉ DE NEXITY

La société NEXITY Foncier Conseil, aménageurs fonciers, propose ses services pour réaliser la viabilisation de la future zone d'habitat envisagée dans le cadre de la ZAC multi sites puis expose et commente des opérations d'aménagement similaires déjà réalisées dans des villages environnants .

Cette société présentera une candidature lors de l'appel d'offre que la commune lancera au moment l'aménagement.

NATURA 2000

Le Conseil Municipal sollicite le conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, en accord avec Monsieur SERVIÈRE, animateur Natura 2000 et conservateur de la réserve de la Combe de Lavaux, pour l'entretien des pelouses calcaires de la montagne, à l'exception des résineux, sans engagement financier de la commune. Une convention bipartite est proposée et le Conseil Municipal autorise le maire à signer ladite convention.

COFOR 21

Une association s'est créée pour gérer les pins noirs sur l'ensemble de la Côte de NUITS, avec le but de s'unir pour agir mieux par le biais d'une charte forestière.

REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS

Mr le Maire donne connaissance au conseil du décret N°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transports et de distribution de gaz et par les canalisations particulières. Il expose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier . La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2007 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entré en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Fixe le montant de la redevance à percevoir pour l'année 2007 comme suit :

Longueur du réseau de distribution gaz :

5604m – 9m (RN74) – 558m (RN74)– 549 m(Rte des grands Crus) = 4488 mètres

PR : (0,035 x 4488) + 100 = 257,08 €

PR : 257,08 € x 8/12 = **171,39 €**

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2

Le conseil municipal vote la décision modificative de crédits N° 2 suivante :

| DEPENSES | RECETTES |
|------------------------------|----------------------------|
| Section d'investissement : | |
| | - article 024 = 575 € |
| - article 2111-041= 800,00 € | - article 1328-041 = 800 € |
| | |

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

La campagne de stérilisation des chats entreprise initialement en partenariat avec la SPA refuge de Jouvence n'a pu aboutir, aussi est-il décidé de se rapprocher d'une autre association : R.A.P.A.P.P.E.L, siège social :19, rue des Roses à Dijon. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention, d'une durée de un an, qui règlemente l'opération dans ses moindres détails.

RENOUVELLEMENT CONTRAT GERANTE AGNECE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an à compter du 1er janvier 2008, le contrat de travail article 3, alinéa 4 de Madame POULLOT Nadine, en qualité de gérante de l'agence postale communale , à raison de 35 heures hebdomadaires, sur la base de l'indice brut 317, majoré 304.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Considérant les termes de sa délibération du 13 juin 2007 relatifs à la restauration du toit de l'église et au ravalement extérieur des murs, le Conseil Municipal s'est vu obligé de repousser les travaux au premier trimestre 2008, compte tenu de l'absence des réponses des services sollicités pour participer au financement de l'opération.

A l'heure actuelle, seul le conseil régional participerait à hauteur de 15 000,00 €.

Le Conseil Municipal sollicite la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne pour l'obtention d'une aide à la réalisation des travaux de restauration du chœur pour la première tranche d'un montant de 80 300,00 € hors taxes, soit 96 421,90 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ ONF : la commune pourra récupérer les arbres fruitiers sur le terrain boisé acheté par la société des Autoroutes;

⇒ Ventes en cours : Lenoir Samuel, attente de bornage géomètre ; Noiro, échange acte prêt à signer ; Sorokaty, acte signé.

⇒ Travaux en cours : Les travaux du CPI ont commencé. la Rue Basse sera interdite à la circulation sur cette portion.

Prochain Conseil Municipal, le 16/01/2008, à 19 heures.

Séance levée à 22 h.

Affiché le 18/12/2007.